

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr

HPdent

Date d'impression : 11.10.2019

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale ZBase Accelerator

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Auxiliaires pour la technique dentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise HPdent GmbH
Erwin-Dietrich-Straße 5
78244 Gottmadingen
+49 7731 38 11 044
+49 7731 31 97 123
info@hpdent.com

Service responsable Heures d'ouverture : +49 7731 38 11 11 044 Heures d'ouverture :
Lun – jeu de 08.30 à 17.30 / vendredi de 08.30 à 16.00.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Toxicité aiguë (par voie orale) Acute Tox. 3
Toxicité aiguë (dermique) Acute Tox. 3
Toxicité aiguë (par inhalation) Acute Tox. 2
Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2
Asp. Tox. 1
Flam. Liq. 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS06



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Valeurs H

H301: Toxique en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

Valeurs P

H311: Toxique par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330: Mortel par inhalation.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ .
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ ... en cas de malaise.
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405: Garder sous clef.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
heptane [et isomères]	No. CAS : 142-82-5 No.-CE : 205-563-8 No.-Index : 601-008-00-2	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	env. 65.0 – 75.0 pds %
acétone; propan-2-one; propanone	No. CAS : 67-64-1 No.-CE : 200-662-2 No.-Index : 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	env. 15.0 – 25.0 pds %
N,N-diméthyl-p-toluidine	No. CAS : 99-97-8 No.-CE : 202-805-4 No.-Index : 612-056-00-9		env. 5.0 – 15.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Appeler un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Provoque une irritation des yeux.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit. Consulter un médecin si les effets secondaires persistent.</p> <p>EN CAS D'INGESTION: Danger par aspiration. En cas d'ingestion, les vomissements peuvent survenir spontanément, mais ne doivent pas être provoqués. Si des vomissements se produisent, gardez la tête sous les hanches pour empêcher l'aspiration dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>EN CAS D'INHALATION: Une inhalation répétée peut engendrer une maladie chronique des voies respiratoires.</p> <p>Une exposition prolongée ou répétée peut causer une dermatite cutanée, une dépression du système nerveux central et des lésions pulmonaires.</p>
-----------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
------------------------------	--

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Flam. Liq. 2

Facilement inflammable

Sous-produits combustibles du monoxyde/dioxyde de carbone.

Risque d'un éclatement du récipient. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les contenants vides retiennent les résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas perforer, couper ou souder les emballages non nettoyés. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques). Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

Risque d'un éclatement du récipient. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Ne doit pas entrer en contact avec le sol, l'eau de surface et la nappe phréatique. Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Petites quantités : Ventiler la zone concernée. Eloigner toute source d'ignition. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Petites quantités : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Recueillir mécaniquement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. n'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger des radiations solaires directes. Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Conserver le récipient bien fermé.

Température de stockage recommandée à température ambiante (21 °C/70 °F)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

heptane [et isomères]

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
500	2100	1(l)	*1)	01/06	TRGS 900

*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche.

Europe			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
2 085	500	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
200	800	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Notent	Source
200	800	300	1200	1989	V	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖ-

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

Lituanie				
Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Source
800	200	1200	300	36

acétone; propan-2-one; propanone

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
500	1200	2(l)	Comité sur les substances dangereuses. *1) Union européenne. *2)	02/15	Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 des Europäischen Parlaments und des Rat...

*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche.

*2): Un risque d'effets tératogènes ne doit pas craindre lorsque la limite d'exposition professionnelle et la valeur limite biologique (BGW).

Allemagne					
Allemagne	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Date d'émission	Source
80 mg/l	Aceton	U	b	11/2012 DFG	TRGS 903

Europe			
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 210	500	2000/39	DIRECTIVE 2009/161/UE

Danemark			
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Notent	Source
250	600	E	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
125	295	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Notent	Source
250	600	500	1200	1993	V	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖ-

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

RORENINGAR
2011:18

Finlande					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Source
500	1200	630	1500	2002	HTTP-arvot 2012:5 HAI-TALLISIKSI TUN-NETUT PITOISUU-DET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
600	1800	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche							
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Source
MAK	500	1200	2000	4800	15(Miw)	4x	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse							
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source	
500	1200	1000	2400	B	SNC Yeux & VR	SUVA Suisse 2017	

Etats-Unis (ACGIH)				
Valeur limite à courte terme	Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source
750 ppm	500 ppm	Irritation	Not classifiable as a Human Carcinogen	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Notent	Source
500	1.210	VLB, VLI	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
500	1210	1000	2420	84	3	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Source
246	594	492	1187	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Pays-Bas		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
1210	2420	Lijst met wettelijke grenswaarden 2011

Grande-Bretagne				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Source
500	1210	1500	3620	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)

République tchèque		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
800	1500	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterym se stanoví podmínky oc...

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Remarque	Source
500	1210	IOELV	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Notent	Remarque	Source
1210	2420*	i	EU1	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

Estonie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
1210	500	Töökeskonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie			
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Remarque	Source
1210	500	BAT, EU	77

Malte		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
1210	500	National Occupational Exposure Limits Malta 2003

Luxembourg		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
1.210	500	Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 modifiant le règlement grand...

Lituanie				
Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
1210	500	2420	1000	36

Bulgarie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Source
600	1400	81

La Lettonie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
1210	500	78

La Roumanie		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Source
1210	500	79

	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Source
50 mg/l	L'acétone dans l'urine	End of shift	79

Grèce		
Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Source
1780	3560	80

N,N-diméthyl-p-toluidine

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

États-Unis	
Valeur à long terme / ppm	Source
0.5	83

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Prévoir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, cela devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection respiratoire appropriée doit être portée.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Matière appropriée	NBR (Caoutchouc nitrile), PVA (alcool polyvinylique)
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection adaptées.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de travail approprié. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Veiller à éviter un contact direct avec la peau. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs. s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	transparent
Couleur	limpide
Odeur	faible odeur inhérente
Point d'ébullition [°C]	13 °C (56 °F)
Point d'éclair [°C]	-18 °C
Type de mesure	TAG CC
Densité relative	0,7

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Oxygène, Comburant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Gaz/vapeurs, toxique: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité subaiguë, subchronique, chronique L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Irritation primaire cutanée Skin Sens.: Sensibilisierung der Haut

Irritation oculaire Peut être irritant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.6 Autres effets néfastes

Ecotoxicologie Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Petites quantités : Ne doit pas entrer en contact avec le sol, l'eau de surface et la nappe phréatique. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	UN1993	UN1993	UN1993
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.2 Description des mar- chandises	FLAMMABLE LIQUIDS N.O.S.		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		FLAMMABLE LIQUIDS N.O.S.	FLAMMABLE LIQUIDS N.O.S.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC 574.000 g/L

Autres réglementations Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque
Flam. Liq.: Liquide inflammable
Asp. Tox.: Danger par aspiration
Skin Irrit.: Irritation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
Eye Irrit.: Irritation oculaire

Autres informations
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de nos produits et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sé-

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ZBase Accelerator

No d'article : 2151/2152

Situation : 11.10.2019

Version : 1.0 /fr



Date d'impression : 11.10.2019

curité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.